



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ressources

Question écrite n° 54100

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, sur les conséquences financières que la politique gouvernementale fait peser sur les familles. Durcissement des conditions de ressources pour la PAJE, baisse de son montant, mise sous conditions de ressources du CLCA, gel de l'allocation logement, diminution de 6 mois de la durée du CLCA, décalage d'un trimestre de la revalorisation des prestations familiales, baisse du plafond du quotient familial, toutes ces mesures entraînent un total de 2,2 milliards d'euros d'économies faites sur le dos des familles qui ne sont en retour touchées que par deux mesures "plus favorables" : l'augmentation du complément familial pour les familles les plus pauvres et l'augmentation de 25 % de l'allocation de soutien familial pour un total de 360 millions de dépenses supplémentaires. Par conséquent, elle lui demande de veiller à ce que cessent les économies sur les familles (1,9 milliard d'euros d'économie nouvelles) afin que soit préservé leur pouvoir d'achat si l'on veut qu'elles continuent à élever leurs enfants, richesse et atout actuels de la France.

Texte de la réponse

La France est aujourd'hui le premier pays d'Europe à conjuguer une natalité forte et une part importante de femmes qui ont une activité professionnelle. La place particulière de la France dans le paysage européen repose sur une politique familiale soutenue et diversifiée avec, à la fois des aides financières et des services à la population (modes d'accueil du jeune enfant, soutien à la parentalité), les deux étant pensés en articulation. C'est dans un contexte économique très contraint que le Gouvernement a décidé de réduire les aides versées aux familles les plus aisées, tout en les maintenant pour toutes les autres familles, dans le cadre du plan d'économies sur la branche famille voté par le Parlement à l'automne 2014. Ces réformes ont été réalisées dans une logique de justice sociale et, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, les prestations familiales pour les familles les plus modestes ont été fortement revalorisées. Le complément familial, servi aux familles les moins aisées de trois enfants et plus, est majoré de 10% par an (+50% sur cinq ans), depuis le 1er avril 2014. Il bénéficie chaque année à environ 400 000 familles. Une revalorisation de 5% par an (+25% sur cinq ans) du montant de l'allocation de soutien familial (ASF) qui offre un soutien financier aux familles monoparentales est mise en œuvre également depuis le 1er avril 2014. L'ASF concerne plus de 750 000 familles. De plus, l'allocation de rentrée scolaire a été revalorisée de 25% en 2012. La garantie contre les impayés de pensions alimentaires (GIPA) a été généralisée le 1er avril 2016 sur tout le territoire national par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016, après une phase d'expérimentation dans 20 départements. La GIPA repose sur quatre piliers complémentaires : le versement d'une allocation de soutien familial qui vient compléter la pension alimentaire - même si elle est payée - à hauteur de 104,75 € par enfant et par mois, une aide au parent isolé pour faire fixer une pension alimentaire, un versement de l'allocation de soutien familial dès le premier mois d'impayé d'une pension (au lieu de deux mois consécutifs avant la réforme) et un renforcement des outils de recouvrement des pensions impayées. Cette garantie contre les impayés de pensions alimentaires gérée par les Caisses d'allocations familiales et les Caisses de mutualité sociale agricole bénéficiera à terme à

près de 100 000 familles monoparentales. En outre, le Gouvernement a fortement augmenté le budget d'action sociale de la Branche famille afin de pouvoir contribuer au développement des services utiles aux familles, en particulier les services d'accueil des jeunes enfants et les actions de soutien à la parentalité. Pour améliorer la couverture des besoins, et garantir l'égalité des territoires, l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales se sont également engagés, avec les acteurs locaux, à la mise en œuvre de schémas départementaux de services aux familles. La pertinence de ces mesures qui ont su préserver notre politique familiale est confortée par les résultats de la branche famille : son déficit s'est résorbé de plus d'un milliard d'euros en 2015 le ramenant à -1,6 milliard d'euros (contre -2,7 milliards d'euros en 2014). Le solde de la branche famille devrait ainsi se rapprocher en 2016 de l'équilibre (environ -800 millions d'euros).

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54100

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Famille, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Familles, enfance et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3400

Réponse publiée au JO le : [10 mai 2016](#), page 4044